



# Le contrat LOCAL DE SANTÉ

2023-2026



## UN TERRITOIRE AUX CARACTÉRISTIQUES MULTIPLES

- une croissance démographique inégale
- un vieillissement de la population et un isolement résidentiel
- un territoire sous-doté en acteurs de santé de 1ère ligne (6 médecins pour 10 000 habitants)
- la présence sur le territoire de plusieurs structures d'exercice coordonné



## AGIR ENSEMBLE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Le contrat local de santé (CLS) est un dispositif porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Laval Agglomération. Co-signé par le préfet de la Mayenne au titre de la politique de la ville, et en partenariat avec le Conseil départemental, le CLS a pour but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il détermine des actions prioritaires au niveau local portant sur la promotion de la santé et la prévention, l'accès au soin, l'accompagnement des publics avec des fragilités et l'environnement.

Établi pour une durée de 3 ans, ce contrat est conçu pour réfléchir à la meilleure articulation entre le Projet régional de santé porté par l'Agence Régionale de Santé, le projet communautaire et les différentes politiques publiques qui impactent la santé des habitants.

Le but est d'améliorer la cohérence des interventions et d'agir de façon coordonnée et efficace pour répondre aux besoins de la population.

## GOUVERNANCE

La coordinatrice du CLS, en charge de l'animation des actions et du réseau sur le territoire, organise le pilotage de cet outil.

### COMITÉ DE PILOTAGE :

Il est constitué des signataires et de partenaires : le Département de la Mayenne, le Centre hospitalier de Laval, l'Education Nationale, les caisses d'Assurance Maladie (CPAM, MSA), le centre d'examen de santé de prévention UC-IRSA, le CCAS de Laval, le Contrat de ville Laval Agglomération.

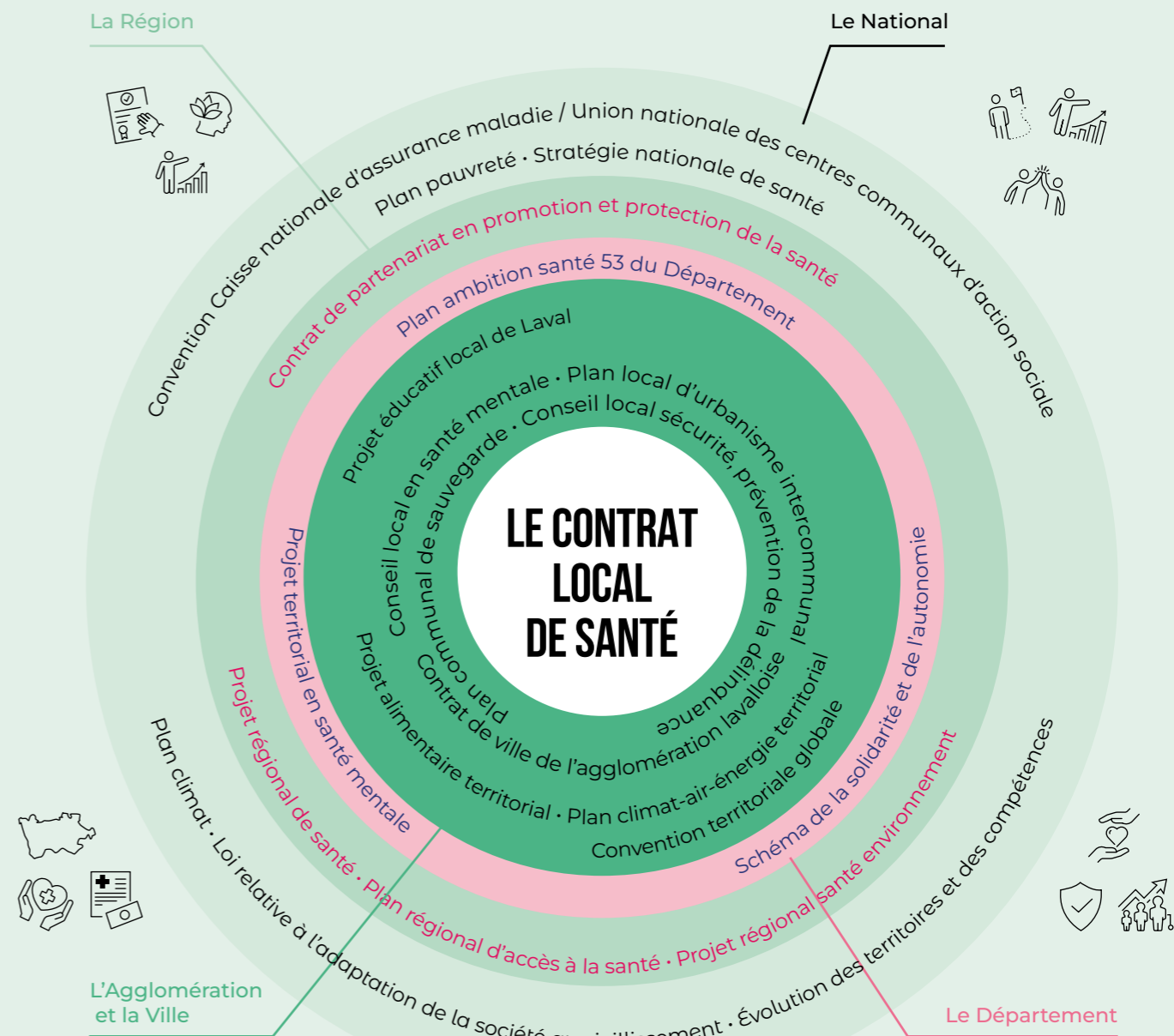
### Il a pour missions de :

- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels ;
- Valider chaque année le bilan et les perspectives ;
- Suivre l'évaluation tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire.

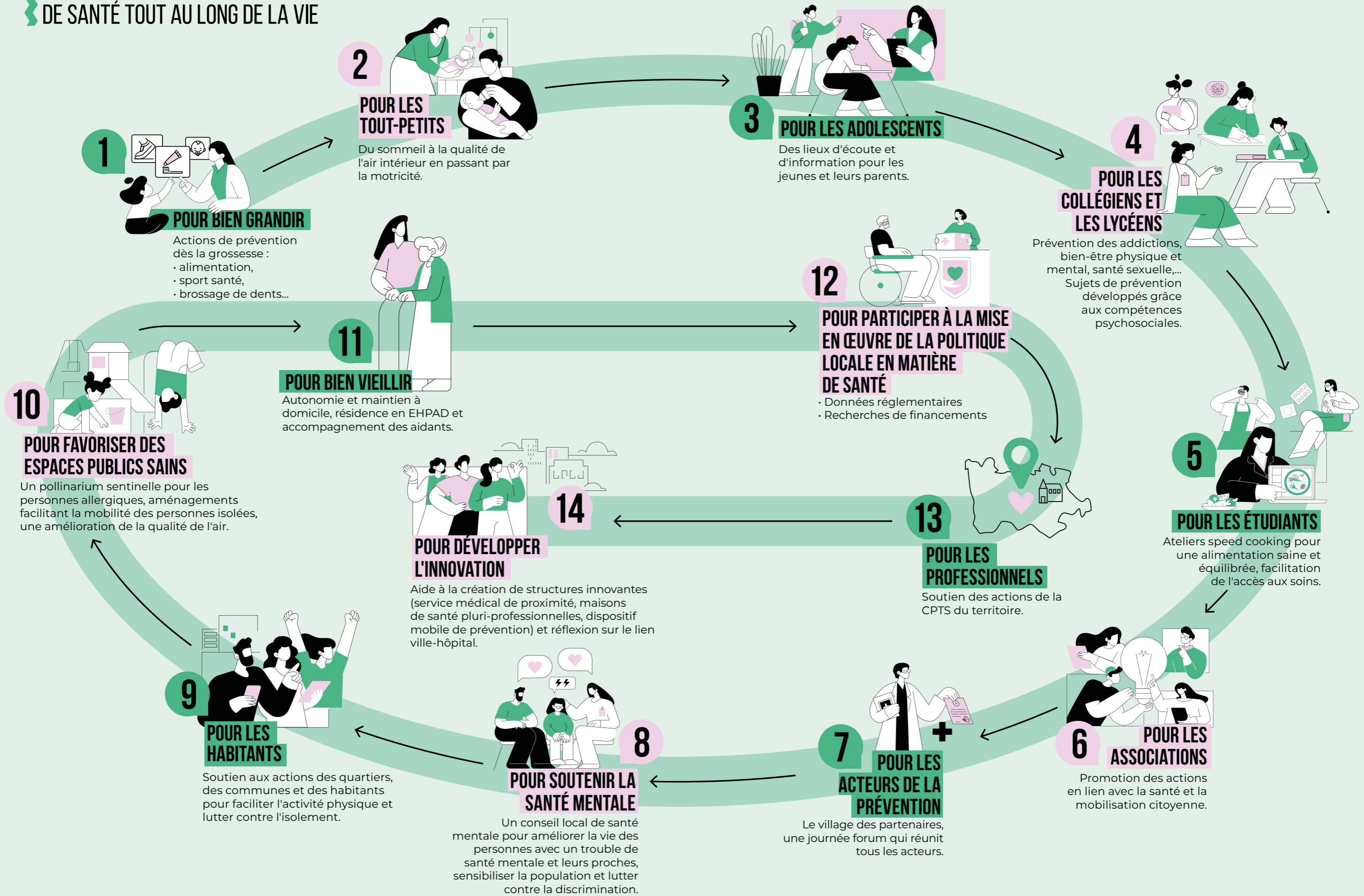
## LA SANTÉ AU CARREFOUR DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

La santé recouvre des domaines très variés qui touchent aux compétences des différents territoires et échelons administratifs (État, Région, Département, Communauté d'agglomération, ville, organismes sociaux...).

Ce vaste champ d'action ayant trait à la santé, dans lequel intervient une pluralité d'acteurs, nécessite la mise en place d'une coordination locale visant à une plus grande efficacité des différentes politiques publiques à l'œuvre sur le territoire de Laval Agglomération.



# UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ TOUT AU LONG DE LA VIE



# 5 AXES ET 32 ACTIONS



**AXE 1 : Une offre de santé adaptée**

**Priorité 1 :** Renforcer l'interconnaissance entre professionnels.

**Priorité 2 :** Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé.

**Priorité 3 :** Garantir l'accès à l'offre de santé.

*Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, en rendant le territoire plus attractif, et en développant le travail de réseau et l'interconnaissance. À travers cet axe, il est envisagé d'étudier les possibilités de lever les freins d'accès aux soins (mobilité, précarité...).*

**AXE 2 : Promotion de la santé, prévention et réduction des risques**

**Priorité 1 :** Améliorer l'accompagnement des usagers.

**Priorité 2 :** Favoriser le bien-être physique et mental des usagers.

**Priorité 3 :** Prévenir les problématiques psychiques et de développement chez les enfants et les adolescents.

*Ces actions ont vocation à poursuivre les travaux sur l'alimentation saine et le sport santé : favoriser les mobilités douces, accéder à des produits locaux et pouvoir les cuisiner. L'accompagnement des usagers se traduit par des actions de soutien auprès des professionnels (Maison des adolescents), pour favoriser le bien-être physique et mental des usagers. Le développement des compétences psychosociales est un enjeu fort de cet axe.*

**AXE 3 : Promotion de la santé environnementale**

**Priorité 1 :** Sensibiliser et renforcer les actions autour d'un environnement favorable à la santé et à la qualité de l'air intérieur.

**Priorité 2 :** Agir pour un environnement favorable à la santé.

*Les actions de cet axe s'attachent à améliorer la qualité de vie des personnes, enfants et adultes, présentant des allergies (alimentation, pollens ...) en facilitant l'information. Ces actions sont envisagées avec un objectif de réduire l'impact de l'environnement sur la santé en travaillant sur l'ensemble des déterminants de santé.*

**AXE 4 : Faciliter le parcours d'accompagnement des publics cibles**

**Priorité 1 :** Lutter contre l'isolement social des personnes cibles et favoriser leur inclusion.

**Priorité 2 :** Renforcer l'accompagnement des personnes cibles et des aidants.

*Il s'agit de poursuivre l'information à destination des aidants sur les solutions de répit, mais aussi de déployer des actions d'information en faveur de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile. Une des actions prévoit également la réflexion sur les solutions de mobilité.*

**AXE 5 : Contribuer à la promotion des actions favorisant une bonne santé mentale**

**Priorité 1 :** Faire de la santé mentale un sujet de santé publique.

**Priorité 2 :** Renforcer l'accompagnement des publics fragiles.

*Cet axe a pour objectif principal de déstigmatiser, pour mieux repérer et accompagner les personnes avec des fragilités psychologiques. Les modes d'accompagnements innovants sont aussi valorisés, en complémentarité notamment avec le Conseil local de santé mentale : pair-aidance, aller-vers...*

## DEUX CLÉS DE RÉUSSITE TRANSVERSALES :

- Améliorer la communication interprofessionnelle et à destination des usagers, via la mise en place d'un réseau de référents santé destiné à faciliter les échanges avec les habitants des 34 communes.
- Mobiliser les dispositifs de formation pour accompagner la prévention et le repérage des situations de fragilité.



**Céline HEURTEBIZE**

Coordinatrice du CLS Laval Agglomération

06 28 62 60 12 / 02 43 49 47 39

[celine.heurtebize@agglo-laval.fr](mailto:celine.heurtebize@agglo-laval.fr)